



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC
DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille VINGT QUATRE, le mercredi 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GATINEL Didier, Maire.

Présents : M. GATINEL Didier, M. MESSAHEL Maurice, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme PARET Aurélie, M. BIBENS Sylvain, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, Mme SABACA Emmanuelle, M. BOUDOT Vincent

Absents :

Absents excusés : M. DELAIRE Claude

Exclus :

Procuration : M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18 heures 34

PROCÈS VERBAL DU 04/11/2024

Approuvé à l'unanimité des présents.

DELIBERATION 2024_12_01

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC AVI CONSEIL

Le contrat de prestation de services avec Avi-conseil pour des conseils en voirie, aménagement et urbanisme est arrivé à terme.

Monsieur le Maire propose de le renouveler sur la base de 38 € HT par heure pour un maximum de 300 heures par an et 40 € HT en sus par déplacement.

Ce contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2025 et renouvelable une fois pour une durée d'un an par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE :**

- **DE RENOUVELER** le contrat avec Avi-conseil

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 2

DELIBERATION 2024_12_02

MISE EN PLACE D'UN POINT DE VENTE BOUCHERIE-CHARCUTERIE AINSI QUE D'UN POINT DE COLISAGE

Monsieur le Maire présente un projet de point de vente boucherie-charcuterie ainsi que d'un point relais de colisage porté par Monsieur Laguillon.

Ce projet se situera sur un terrain appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser l'installation d'un point de vente boucherie-charcuterie ainsi que d'un point relais colisage sur un terrain communal.

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DELIBERATION 2024_12_03

PLACEMENT DE FONDS AUPRÈS DU TRÉSOR PUBLIC – OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22

Considérant la volonté d'ouvrir un compte à terme alimenté de 1 000 000 €

Considérant que la commune va alimenter le compte à hauteur de 1 000 000 € correspondant à une partie de l'emprunt de 1 467 000 € contracté auprès de la Caisse d'Épargne et non utilisé à ce jour, en raison d'une obligation de différer les travaux de la place de la République pour des raisons indépendantes de la volonté de la commune suite à des fouilles archéologiques.

Article 1 : AUTORISE le Maire à ouvrir un compte à terme auprès du Trésor Public au nom de la commune à compter du 2 janvier 2025

Article 2 : DÉCIDE de souscrire à ce titre un compte à terme ouvert auprès de l'État (Trésor Public) avec le capital garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux actuariel en vigueur à la date d'ouverture du compte à terme

Article 3 : DÉCIDE que la durée de placement est de 6 mois. En cas de retrait anticipé le taux appliqué est le taux de la maturité immédiatement inférieur à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour d'ouverture du compte à terme.

Article 4 : DÉCIDE que la souscription se fera pour un montant total de 1 000 000 €.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DELIBERATION 2024_12_04

RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L452-30 et L452-44 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation

de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DELIBERATION 2024_12_05

LANCEMENT DE L'ORDRE DE SERVICE POUR LA TRANCHE « ÉTUDE PRO » DU PROJET CONCERNANT LA PLACE AUPRÈS DU CABINET FLOCK

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du projet concernant la place de la République, il convient de signer l'ordre de service auprès du Cabinet Flock pour lancer la tranche « étude pro ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de lancer « l'étude pro » dans le cadre du projet de la place de la République.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ordre de service pour le cabinet Flock

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DELIBERATION 2024_12_06

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE A SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE DE SERVITUDE A ENEDIS

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition d'Enedis trois parcelles sises sur la commune figurant au plan cadastral sous les numéros 541 – 564 – 566 de la section AS, en vue d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 4 canalisations souterraines sur une longueur d'environ 70 mètres ainsi que leurs accessoires.

Le projet d'acte a été adressé à la commune par courrier du 7 novembre 2024.

Cette servitude sera consentie moyennant une indemnité d'un montant de 10 euros au profit de la commune payable le jour de la signature de l'acte authentique.

Les frais d'acte seront à la charge d'Enedis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide que la commune mettra à la disposition d'Enedis les trois parcelles 541 – 564 – 566 de la section AS afin d'y établir 4 canalisations souterraines ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de servitude qui sera reçu par Maître Augarde, Notaire à Puymirol

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DELIBERATION 2024_12_07

CHOIX DU DEVIS CONCERNANT L'EXTERNALISATION DE L'ENTRETIEN DU STADE DE FOOTBALL

Monsieur Messahel, 1^{er} adjoint, explique que suite à une étude des prix de revient de l'entretien du stade, il s'avère qu'une externalisation serait moins onéreuse.

Il propose donc deux devis d'entreprises d'espaces verts :

- entreprise « Aménagement Paysager Sabaca » pour 8 640,00 euros TTC par an
- entreprise « Ami Parcs et Jardins » pour 7 200,00 euros TTC par an

Madame Sabaca Emmanuelle quitte la salle du conseil, une des deux entreprises appartenant à une personne de sa famille

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de l'externalisation de l'entretien du terrain de football
- choisit l'entreprise « Ami Parcs et Jardins », moins disante, pour un montant de 7 200,00 euros TTC par an

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

TOUR DE TABLE

Mr GATINEL :

- Mr le Maire nous informe que la Caze Majou a investi le local au 7 rue de Lincent le temps de la rénovation de leur local par SOLIHA. La signature de la convention sera faite en Janvier et nous sommes également invités à l'inauguration le 20/12.
- Recensement de la population : au 1^{er} Janvier 2022, il y avait 1 158 habitants (population municipale (1 146) et population comptée à part) contre 1 184 en 2021.
- Mme FORESTIER fait remarquer qu'il faut communiquer aux propriétaires qu'ils ont droit à des aides. (SOLIHA & CDC)
- Nous avons reçu une Orthophoniste, Mme MELOTTI, qui a demandé si nous avons un local de disponible à la location. Nous lui avons proposé l'ancien local de la MSA. La salle lui a plu sauf la salle d'attente qui est dans les parties communes et l'absence de toilettes pose problème. Nous allons nous renseigner auprès de Mme CELERIER pour si au Pôle Médical il y a possibilité de partage de cabinet.
- SMICVAL : ils veulent faire passer le projet en force. Un recours sera déposé au Tribunal par l'avocate du collectif.
- SIETAVI : le plan pluriannuel de gestion Isle-Laval sera rendu en COPIL le 07 Janvier. Il y aura des fiches actions qui représenteront des travaux avec des sommes.
- SDEEG : la facturation ne sera plus au forfait mais au compteur. Il n'y aura pas d'arriéré, gratuité pour la pose des compteurs Linky mais il n'y en aura pas à chaque lampadaire. Compteur pour les bourgs et les point agglomérés et Forfait pour les points d'éclairages isolés.
- Problème avec un Mobil Home installé sans autorisation (PC refusé). Nous nous renseignons pour la mise en place d'une procédure. Nous faisons des recherches plus approfondies.

Mr MESSAHEL :

- Rénovation de la voirie du cours des Girondins au stade, il serait judicieux de faire une extension du marquage au sol dans le Bourg.
- Un devis a été fait d'un montant de 3 512.45€ auprès de SIGNAUX GIROD.
- Mme SABACA demande si cela est possible de refaire l'emplacement PMR devant l'école maternelle. Mr MESSAHEL prend note.
- Elagage : débute le 8 Janvier sur 13 km de voies pour un durée d'un mois.
- Chéreau : devis pour l'amélioration de la sécurité sont en cours. Ajout d'un panneau d'agglomération posé par le Département.
- Remise en place en totalité les panneaux le 06 Janvier pour Couraud, Canton et Courlat.
- Une réunion publique pour le passage en sens unique et limitation de poids de passage sur le pont de Couraud et le Canton.
- 9 Décembre : réunion avec les riverains de la rue Fénelon et de Pellaines concernant le sens de circulation secteur de l'école maternelle, une prochaine réunion aura lieu en février
- Tous les nids de poule ont été bouchés sur 60 km de voirie pour 22 tonnes d'enrobé à froid.

-L'entreprise qui a déblayé les gravats du collège a abimé la chaussée sur plusieurs voies communales et s'est engagée à faire les travaux de réfection.

Mme FORESTIER :

-Tous les agents ont passé leur entretien professionnel.

-Mr MATHIEU est prolongé de 3 mois jusqu'au 31 Mars 2025, Mr MESSAHEL est satisfait de son travail.

-Un agent de l'école est parti pour un poste d'ATSEM à Coutras et sera remplacé par Mme BOUCHE dès le 06 Janvier.

-Réunion PAS : en urgence car la MAM est toujours en difficulté, elles n'ont toujours pas trouvé de nouvelle Assistante Maternelle. Nous avons décidé de prolongé l'aide jusqu'au 31 Mars 2025 mais que nous ne pourrons pas la prolonger plus.

Mr LAGARDE informe que l'isolation de la MAM a été faite et qu'il y a quelques petits travaux à faire.

-Informe de sa présence à la mobilisation de soutien aux élus au Département car l'État a annoncé qu'il y aurait moins de subvention pour les communes.

Mr ROCHER :

-Gazette : reportage sur la MAM

-Facebook : reportage toutes les semaines sur la commune.

-Goûter de Noël : tout s'est très bien passé, les enfants ont été contents.

Mme DELFOUR :

-Pas de lumières dans les toilettes publiques. Mr LAGARDE dit qu'il y a un pylône électrique à proximité mais pas branché. Mr GATINEL dit qu'il va falloir y remédier.

Mme PARET ;

-Participation au SIVU : le conseil syndical s'est bien déroulé. Les frais vétérinaires vont augmenter donc un forfait de 104.50€ est mis en place pour 3 visites obligatoires pour les chiens baroudeurs. Le montant de cotisation fixé à 0.95€ par habitant des communes.

Le SIVU a reçu un don suite à un décès.

Depuis Février 2023, un service de ramassage a été mis en place au prix de 95€ par ramassage ainsi qu'une adhésion à l'année.

Mme FLEURY :

-La fibre est au Mayne Blanc.

Mr VERBRUGGHE :

-Un courrier a été envoyé au Comités des Fêtes pour faire un AG et élire un nouveau bureau.

-Une invitation à une réunion en Janvier 2025 a été envoyé à l'ensemble des associations de Lussac.

Mr LAGARDE :

-En prévision du Budget 2025 : nous menons des réflexions sur la rénovation de la façade de la Boulangerie.
Demande de changer 2 portes.

-Un gros problème d'eau est en cours à la salle polyvalente. Une pompe de relevage a été installée il y a 2 ans mais le branchement n'a pas été réalisé.

Des devis ont été faits dont un de 14 433.60€ et l'autre de 864€ sans l'enlèvement des pavés.

-Logement Vignau : suite au déménagement, de nombreux travaux importants sont à faire.

-Matériels de cantine : panne de la sauteuse et réparation pour 150€ reste encore 225€ de réparations à valider et à faire, panne de l'éplucheuse carte mémoire pour 400€. Le cumul a été réparé.

-DOJO : nous avons peut-être trouvé un nouvel emplacement pour le dojo mais c'est encore en projet qui peut être éligible au Budget 2025 ou non.

Mr MESSAHEL et Mme FORESTIER évoquent l'idée des tickets restaurants pour les agents.

FIN DE SEANCE 21h03